

[Rapport : Les conditions de mise en œuvre des projets linguistiques des jeunes sourds et la qualité de leurs parcours](#) [1]

NAVES, Pierre/PETREAU, Gilles/BRISSET, Laurent/INSPECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES (Paris, France)/INSPECTION GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE (Paris, France). MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE (Paris, France), 2016

Ce [rapport](#) [2] souligne la place reconnue qu'occupe désormais la LSF dans l'éducation et la scolarité des enfants et jeunes sourds et recommande, d'une part de privilégier un enseignement du français oral et du français écrit pour les jeunes sourds s'exprimant en LSF, d'autre part, d'organiser des temps de communication hebdomadaires en LSF pour tous les enfants sourds dès le plus jeune âge et tout au long de la scolarité.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/rapport-les-conditions-de-mise-en-%C5%93uvre-des-projets-linguistiques-des-jeunes-sourds-et-la>

[2] http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/29/4/2016-017_parours_linguistiques_571294.pdf